



INTERNATIONAL TRIBUNAL FOR THE LAW OF THE SEA
TRIBUNAL INTERNATIONAL DU DROIT DE LA MER

Communiqué de presse

**RESPONSABILITÉS ET OBLIGATIONS DES ETATS QUI PATRONNENT DES
PERSONNES ET DES ENTITÉS DANS LE CADRE D'ACTIVITÉS MENÉES DANS
LA ZONE INTERNATIONALE DES FONDS MARINS**

**(DEMANDE D'AVIS CONSULTATIF SOUMISE À LA CHAMBRE
POUR LE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS RELATIFS AUX FONDS MARINS)**

DÉLAI REPORTÉ POUR LA PRÉSENTATION D'EXPOSÉS ÉCRITS

Hambourg, le 29 juillet 2010. Le 28 juillet 2010, le Président de la Chambre pour le règlement des différends relatifs aux fonds marins du Tribunal international du droit de la mer, M. le juge Tullio Treves, a adopté une ordonnance relative à la présentation des exposés écrits dans l'Affaire n° 17 - demande d'avis consultatif portant sur les responsabilités et obligations des Etats qui patronnent des personnes et des entités dans le cadre d'activités menées dans la Zone internationale des fonds marins. La demande a été soumise à la Chambre par le Conseil de l'Autorité internationale des fonds marins le 14 mai 2010 (voir communiqué de presse 147). Dans son ordonnance du 18 mai 2010, le Président de la Chambre pour le règlement des différends relatifs aux fonds marins avait fixé au 9 août 2010 la date d'expiration du délai de présentation des exposés écrits (voir communiqué de presse 148).

Dans son ordonnance du 28 juillet 2010, le Président de la Chambre pour le règlement des différends relatifs aux fonds marins reporte au 19 août 2010 la date d'expiration du délai dans lequel des exposés écrits pourront être présentés à la Chambre, conformément à l'article 133, paragraphe 3, du Règlement du Tribunal.

La suite de la procédure est réservée.

Le texte de l'ordonnance est disponible sur le site Internet du Tribunal.

Les communiqués de presse du Tribunal, documents et autres informations peuvent être obtenus sur le site Internet du Tribunal : <http://www.tidm.org> ou <http://www.itlos.org> et auprès du Greffe du Tribunal. S'adresser à Mme Julia Ritter :
Am Internationalen Seegerichtshof 1, 22609 Hambourg (Allemagne).
Téléphone : (49) (40) 35607-227, télécopie : (49) (40) 35607-245,
adresse électronique : press@itlos.org